

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Promesse de versement du solde de taxe d'apprentissage

ENTREPRISE

SIRET :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Contact :

NAF :

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2023

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

Avril 2023

Déclaration en
DSN du solde de
la taxe
d'apprentissage
(13%) sur masse
salariale 2022

Du 5 au 15 mai 2023
Collecte par l'URSSAF
ou la MSA du solde
de la taxe
d'apprentissage

Du 25 mai au 7 septembre 2023

Accès à la plateforme
SOLTÉA
pour les employeurs assujettis afin de
préciser leurs souhaits de reversement

Le solde de la taxe d'apprentissage, collecté par l'URSSAF ou la MSA, sera transféré à la Caisse de Dépôts et Consignations qui reversera ensuite les fonds aux organismes habilités.

VOTRE VERSEMENT

Au bénéfice de : Fondation Mallet - IEM / ESAT
22 route de Gressey 78550 Richebourg

Montant :

Fait à : **Le :**

Signature et cachet :

Ce bordereau est à retourner par mail à l'adresse suivante :
siegefondation@fondationmallet.fr

Pour toute question :
Tél. 01 81 82 14 42